

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'ASBL G.E.H.
(Groupe d'Entraide pour Hémiplegiques) A L'ADRESSE DE SES MEMBRES

Siège social

GREZ-DOICEAU 010 816 846

Antennes :

ARLON : 063 44 46 79

BRUXELLES : 02 465 66 20

CHARLEROI : 071 21 68 28

LIEGE : 04 257 65 56

MONS : 065 88 51 24

NAMUR : 081 22 47 59

NIVELLES : 0473/ 540.133

OTTIGNIES : 010 40 24 42

TOURNAI : 069 84 11 66

WAVRE : 010 75 10 72

E-Mail : g.e.h@scarlet.be

Internet: www.geh-asbl.be

**Cotisation annuelle: 20 euros au compte
BE48 1149 0592 1427 du GEH.**

**Tout don de 40 euros ou plus donne droit à
une attestation pour exonération fiscale.**

*Notre action est bénévole et ne bénéficie
d'aucune aide officielle.. Merci de nous
apporter la vôtre, ne fût-ce qu'en par-
lant de nous autour de vous*

**Objectifs de
l'asbl G.E.H.**

*-Briser le désarroi et le sentiment d'iso-
lement de l'hémiplegique et de son en-
tourage en créant un sentiment de soli-
darité.*

*-Être un soutien psychologique et émo-
tionnel.*

*-Assurer une meilleure connaissance de
l'hémiplegie dans le grand public et
auprès des professionnels de la santé*

*-Donner tous types d'informations
pouvant contribuer à un meilleur vécu
de l'hémiplegique et à son intégration
dans la société.*

*-Promouvoir son droit à la différence et
à son confort.*

Editeur responsable :Thierry CARIERE
Rue de l'Eglise St-Pierre, 27
1390 GREZ-DOICEAU

EDITORIAL

**"Rendons
à César ...".**

A chaque fois que
vous recevez et
lisez votre "**Hémi-Lien**", vous
ne manquez certainement pas de
remarquer les seules premières et
dernières pages en couleur.

La première raison saute aux
yeux puisqu'il s'agit là tout sim-
plement d'une raison écono-
mique, par le biais de réduction
des coûts d'impression.

L'impression couleur de ces deux
pages de couverture se justifie
quant à elle par notre souci évi-
dent de leur assurer une plus
grande visibilité. Tout précisé-
ment lorsqu'il s'agit de mettre
l'accent sur ceux qui ont choisi de
nous soutenir en acceptant de
mettre leur Publicité sur ce sup-
port "papier" trimestriel.

Par égard vis à vis d'eux, nous ne
manquons d'ailleurs pas de vous
les recommander en en-tête de
dernière page même s'il faudrait
alors parler tout simplement de"
Win-Win " dans la langue-de
Shakespeare.

Néanmoins il y en a certains par-
mi eux qui, outre de contribuer à
alimenter de la sorte nos
"finances", viennent en plus vers
nous pour nous rendre des ser-
vices de proximité fort appréciés.
C'est ainsi que nous voulons cette
fois mettre tout particulièrement
en évidence deux d'entre ces so-
ciétés :

L'une, **TCI à Marbais (Villers-
La-Ville)**, pour être venue dans la
personne de **Frédérique Zeidler**,



le 2 mai dernier, éclairer notre lan-
terne en matière d'aménagement du
véhicule, lié à toutes les démarches
et contingences dont il s'agit de se
préoccuper à chaque fois que l'on
veut ou doit changer de véhicule.
Ce qui s'apparente souvent, vous
en conviendrez, à un véritable par-
cours du combattant lorsque l'on
n'a pas devant soi la chronologie
des étapes à franchir.

Et cela sans en omettre aucune
sous peine de se voir imposer un
nouveau tour de carrousel. Docu-
ments dont vous pourrez également
trouver trace détaillée ci-après dans
votre présent HL.

L'autre, **G-Médi**, est à mettre, elle,
particulièrement à l'honneur en
évoquant la mise à notre disposi-
tion à chacune de nos excursions,
et ce depuis plusieurs années, de
matériel motorisé - scooters et
autres chaises électriques- permet-

SOMMAIRE :

p.1-2: Editorial

p.2: Taux réduit de TVA

**p.3-4: Avantages fiscaux sur les
véhicules des personnes
handicapées : TVA**

p.4-11: Achat d'une voiture

**p.12: Assistance SNCB, Achat
Produits d'Aide**

p.12-14 : Après mon AVC

p.15: Organigramme

p.16: Quelques sponsors

tant ainsi à une dizaine des nôtres d'oser s'inscrire pour nous accompagner, fort de leur assurance de pouvoir à coup sûr compter sur ces engins providentiels. C'est dire à quel point cette aide nous est précieuse en termes de mobilité et d'accessibilité. Que ce soit à Mariemont, à La Boverie, à Pairi Daïza ou à Huizingen tout dernièrement, quel réconfort pour nous organisateurs de pouvoir compter sur cette aide indispensable et bienvenue. Nos remerciements particuliers à **Vincent** pour son coup de main, sa gentillesse et sa disponibilité tout au long de cette belle journée.

Même s'il nous faut modestie garder, nous ne sommes pas peu fiers d'avoir pu sensibiliser à notre cause l'ensemble de ces gentils « sponsors » que sont, outre les deux précités, TCI et G-Médi, Il Doge, Ortho Médico, Neuro Bionics, Les 3 Clés et L'audace Intemporelle. A ceux-ci, nous redisons toute notre gratitude. Dès lors nous ne saurions assez vous conseiller de vous adresser à eux pour achats ou conseils de nature à les encourager à poursuivre leur regard bienveillant à notre égard.

Nous demeurons également convaincus que l'accueil qui vous y sera réservé au nom du **GEH** sera à la hauteur des relations privilégiées que nous avons pu établir avec eux depuis longtemps.

Thierry Carrière (Président)

Auto – Taux réduit de TVA pour personnes handicapées

Les personnes handicapées paient une TVA réduite voire nulle pour l'achat et l'entretien de leur véhicule :

- la TVA vous est reversée dans son intégralité lors de l'achat d'un véhicule
 - achat de pièces et accessoires à 6 % de TVA (au lieu de 21 %)
- travaux d'entretien et de réparation également à 6 % (au lieu de 21 %)

Conditions

Vous utilisez votre véhicule pour votre usage personnel et

- êtes frappé de cécité complète
- êtes frappé de paralysie totale des membres supérieurs
- avez subi une amputation des membres supérieurs (ou des deux mains à partir du poignet)
- êtes atteint d'une invalidité permanente d'au moins 50 % découlant directement des membres inférieurs

êtes invalide de guerre, militaire ou civil, et percevez une pension d'invalidité d'au moins 50 %

Coût

- achat d'une voiture : vous payez 6 % de TVA que vous récupérez après la livraison
- achat de pièces ou accessoires : vous payez 6

% de TVA

travaux d'entretien et de réparation : vous payez 6 % de TVA

Organisation

Contact center SPF Finances

Tél. : 02 572 57 57

Heures d'ouverture : Tous les jours ouvrables de 8h00 à 17h00

Application

Après du bureau de TVA du ressort de votre domicile (inspecteur principal).

Procédure

Vous concluez tout d'abord le contrat d'achat de votre voiture. Vous contactez ensuite le bureau de TVA du ressort de votre domicile pour obtenir le formulaire de demande (document 716).

Vous remplissez le cadre I du formulaire et l'accompagnez des certificats nécessaires avant de le remettre au bureau de TVA. L'inspecteur marquera son accord en validant le cadre II du document. Vous devez faire parvenir cet accord au vendeur au plus tard au moment de la livraison. Vous bénéficierez alors d'un taux de TVA de 6 % au lieu de 21 %.

Vous pouvez, après la livraison, obtenir la restitution de la TVA de 6 %. Pour ce faire, utilisez le cadre III du formulaire de demande auquel vous joindrez les certificats nécessaires. Renvoyez l'ensemble au bureau de TVA du ressort de votre domicile. Le remboursement doit être demandé dans les trois ans à compter de la livraison de la voiture.

Lors de l'introduction de la demande de remboursement de la TVA, le bureau de TVA vous remettra une attestation 717. Cette dernière, que vous devez présenter au vendeur ou au garagiste, vous permet d'acheter les pièces et accessoires au taux de TVA de 6 %. Vous pouvez également faire effectuer des travaux d'entretien et de réparation à ce taux.

Besoin

- Carte d'identité
- Formulaire de demande n° 716 (à demander au bureau TVA)

- Certificat officiel d'invalidité

Facture d'achat (pour le remboursement de la TVA lors de l'achat)

Autorité compétente

Guichet de Soins

Avenue Prince Baudouin 12

1780 Wemmel

Téléphone : 02 462 03 25

Fax: 02 462 03 29

Heures d'ouvertures :

Lundi : de 9.00 à 12.00 heures

Mardi : de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 16.00 heures

Mercredi : de 9.00 à 12.00 heures

Jeudi : de 9.00 à 12.00 heures

Vendredi : de 9.00 à 12.00 heures

Avantages fiscaux sur les véhicules des personnes handicapées : TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur la consommation payé par le consommateur aux entreprises qui le reversent à l'État. Cet impôt est compris dans le prix d'achat lorsque le prix est affiché TVAC (TVA comprise). Un avantage fiscal est accordé aux personnes handicapées en ce qui concerne la TVA lors de l'achat d'un véhicule. Cette mesure est accordée par le Service public fédéral (SPF) Finances.

La TVA est un pourcentage du prix d'un bien ou d'un service. Ce pourcentage est appelé "taux de TVA". Il existe différents taux de TVA en fonction du type de bien ou de service.

La TVA est également différente selon le pays dans lequel vous faites vos achats.

Les personnes handicapées ou invalides peuvent bénéficier, à certaines conditions, d'une réduction de ce taux de TVA.

Conditions

Dans un premier temps, lors de l'achat d'une voiture, les personnes handicapées qui répondent aux conditions citées plus bas, ont droit à une réduction du taux de TVA de 21% à 6%.

Dans un deuxième temps, ces personnes peuvent se faire rembourser la totalité de la TVA.

La voiture doit servir comme moyen de transport personnel pour une période d'au moins 3 ans à partir de la date de l'achat. Ce qui veut dire que la personne handicapée doit être dans le véhicule à chaque fois qu'elle est utilisée sur la voie publique (la personne peut conduire ou se faire conduire).

De manière occasionnelle, le véhicule peut être utilisé sans la présence de la personne handicapée, à condition que le transport ait eu lieu pour elle (par exemple : hospitalisation, rendez-vous médical, école, bureau... = retour du véhicule sans la personne).

Une réduction de TVA à 6% (mais pas de remboursement total) est également accordée pour l'achat de pièces détachées ou d'accessoires et lors des travaux d'entretien et de réparation du véhicule.

Les avantages concernant la TVA sont accordés aux personnes suivantes :

les personnes atteintes de [cécité](#) complète ;

- les personnes atteintes de paralysie entières des membres supérieurs ;
- les personnes ayant subi l'amputation des membres supérieurs (y compris celles qui sont amputées des deux mains à partir du poignet) ;
- les personnes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 50 % découlant directement des membres inférieurs ;

les invalides de guerre, militaires ou civils qui perçoivent une pension d'invalidité d'au moins 50 %.

Comment ?

Selon le cas, vous pouvez obtenir un certificat d'invalidité auprès des administrations suivantes :

Invalides de guerre

Service fédéral des Pensions

Tour du Midi

1060 Bruxelles

ou

SPF Sécurité Sociale

Service des Victimes de la Guerre

Square de l'Aviation, 31

1070 Bruxelles

Personnes bénéficiant d'une pension de réparation ou d'une pension militaire du chef d'invalidité contractée en temps de paix

Service fédéral des Pensions

Tour du Midi

1060 Bruxelles

Autres invalides ou personnes handicapées

Service Public Fédéral (SPF) Sécurité sociale

Direction générale Personnes handicapées

Boulevard du Jardin Botanique, 50 boîte 1

1000 Bruxelles

Numéro gratuit : 0800/987.99, du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h

[Site Internet SPF Sécurité sociale DG Personnes handicapées](#)

[Formulaire de contact](#)

Démarches

Pour obtenir un taux réduit de 6 %

1. Passez le contrat (écrit ou verbal) d'achat de votre voiture.

Adressez-vous, muni de votre certificat d'invalidité, à l'Inspecteur principal du bureau de TVA compétent en fonction de votre domicile. L'Inspecteur principal vous remettra gratuitement un formulaire de demande n° 716.

3. Remplissez le cadre I du formulaire de demande n°716, datez-le et signez-le. Si vous éprouvez des difficultés à compléter le document, vous pouvez demander le passage à votre domicile d'un agent de la TVA qui vous fournira l'aide nécessaire.

4. Remettez le formulaire de demande n°716 complété au bureau de la TVA et veillez à présenter votre certificat d'invalidité. Après s'être assuré de la validité de ce certificat, l'Inspecteur principal marque, en validant le cadre II du document, son accord pour l'application du taux réduit de TVA de 6%. Faites parvenir au vendeur cet accord écrit au plus

tard au moment de la livraison.

Pour obtenir le remboursement du reste de la TVA

Vous devez envoyer, par courrier recommandé, une demande de restitution à l'Inspecteur principal du bureau de TVA compétent en fonction de votre domicile. Vous pouvez également déposer ou faire déposer la demande dans le bureau TVA compétent.

La demande doit être déposée en deux exemplaires. Vous le ferez au moyen du cadre III du formulaire de demande n°716. Vous devez joindre à la demande la facture d'achat et la déclaration spéciale à la TVA.

À partir de la livraison, vous pourrez demander la restitution des 6 % de TVA. Si la demande n'a pas été introduite à ce moment, vous avez encore 3 ans pour la déposer. Lors du dépôt de cette demande, l'Inspecteur principal de la TVA vous enverra immédiatement le certificat n°717B. Ce certificat identifie le véhicule et vous permet d'acheter ou d'importer les pièces et accessoires au taux de TVA de 6 %. Vous pouvez également faire effectuer des travaux d'entretien et de réparation à ce taux.

[Informations complètes disponibles sur le portail du Service public fédéral Finances](#)

SPF Finances

Administration de la fiscalité des entreprises et des revenus

North Galaxy

Boulevard Roi Albert II, 33 boîte 25
1030 Bruxelles

Tel : 0257/257.57 et 0257/627.17 (TVA)

Fax : 0257/956.17 (TVA)

E-mail : info.tax@minfin.fed.be

[Site Internet SPF Finances](#)

Administration du recouvrement

North Galaxy

Boulevard Roi Albert II, 33 boîte 40
1030 Bruxelles

Tel. : 0257/257.57

Fax : 0257/951.49

E-mail : info.recinv@minfin.fed.be

[Site Internet SPF Finances](#)

À savoir

Une personne handicapée peut également bénéficier d'une [exonération](#) de la taxe de mise en circulation et de la taxe annuelle de circulation.

Ces mesures sont accordées par la Direction générale opérationnelle Fiscalité (DGO7) du Service public de Wallonie.

Pour en savoir plus :

- Centre d'appel de la fiscalité wallonne : 081/33.00.01 (du lundi au vendredi de 8h à 17h30)
DG Fiscalité - Avenue Gouverneur Bovesse, 29 à 5100 Jambes

Des permanences "fiscalité wallonne" sont organisées dans les Espaces Wallonie d'Arlon, Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Nivelles et Verviers.

[Portail de la Wallonie : exonérations, réductions et exemptions](#)

Pour toute information relative à la compréhension de cette fiche, contactez-le

0800 16061 : Numéro gratuit **AVIQ**

E-mail: numerograttuit@aviq.be |

www.aviq.be

Article présenté par **Thierry Carrière**

Achat d'une voiture

[A quels avantages fiscaux ai-je droit, en tant que personne invalide ou handicapée, lorsque j'achète une voiture ?](#)

À l'achat d'une voiture en Belgique, lors de l'acquisition intracommunautaire ou de l'importation en Belgique, vous avez droit au **taux de TVA réduit de 6 %**, si vous utilisez cette voiture durant au moins 3 ans comme **moyen de transport personnel**.

De plus, vous pouvez obtenir le remboursement de la TVA payée.

[Qu'entend-on par moyen de transport personnel ?](#)

Le régime de faveur n'est autorisé que pour un seul véhicule à la fois par bénéficiaire. Le véhicule doit en principe être immatriculé à votre nom auprès de la DIV. Les avantages fiscaux sont un droit strictement personnel qui n'est accordé qu'à vous-même. Vous devez vous trouver dans la voiture chaque fois que celle-ci est utilisée sur la voie publique.

Peu importe :

o que vous soyez seul ou accompagné dans le véhicule ;

que vous conduisiez vous-même le véhicule ou que vous le laissiez conduire par quelqu'un d'autre.

Dans certains cas, il est en outre permis d'utiliser le véhicule **sans que vous soyez vous-même à bord**.

Si votre famille ne dispose que d'une seule voiture, votre conjoint (ou une autre personne de votre famille) peut utiliser le véhicule immatriculé à votre nom si vous n'êtes pas en état de conduire vous-même, à condition que votre état de santé exige la possession d'un véhicule.

Dans les cas autres que ceux mentionnés ci-dessus (par exemple, lorsqu'une personne autre que votre époux ou épouse ou un membre de

vosre famille conduit votre voiture ou parce que votre famille a plus d'une voiture utilisée comme véhicule personnel pour personnes handicapées) ce qui suit s'applique.

Lorsque vous ne pouvez pas conduire la voiture vous-même, en fonction de la destination et des circonstances, il est possible que la personne qui vous transporte vers une destination (école, travail, hôpital) n'attende pas là-bas, puis revienne à votre domicile et reparte plus tard de cet endroit pour venir vous chercher.

Dans ce contexte, l'administration a toujours supposé qu'il existait un lien immédiat entre ces trajets exceptionnels sans la personne invalide ou handicapée et les nécessités de transport personnel de la personne concernée, de sorte que ces trajets ne compromettent pas le bénéfice des régimes d'avantages fiscaux.

Il est également admis qu'un membre de votre famille ou un tiers se rende avec votre véhicule à la pharmacie ou fasse des courses pour vous, sans que vous l'accompagniez parce que vous ne pouvez quitter temporairement votre domicile pour des raisons de santé.

Lorsqu'un véhicule est destiné à conduire une personne invalide ou handicapée **mineure** (ou placée sous le statut de la minorité prolongée), l'administration admet également que ce véhicule soit utilisé sans que ce mineur s'y trouve. Les conditions sont les suivantes :

- o le véhicule doit être conduit par le représentant légal de ce mineur et ;
- il doit s'agir du seul véhicule de la famille.

L'association de ces deux conditions est nécessaire et suffisante. Aucune preuve supplémentaire concernant la nature des trajets pour lesquels le véhicule est utilisé par le représentant légal ne peut être exigée.

Cet assouplissement sera maintenu jusqu'au moment où la personne concernée bénéficiera soit de l'allocation de remplacement de revenus soit de l'allocation d'intégration visée par la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées (Moniteur belge du 1er avril 1987).

Hormis ces situations dans lesquelles une tolérance est logiquement justifiée, toute autre utilisation du véhicule en l'absence de la personne invalide ou handicapée ne répond pas aux objectifs qui ont prévalu à l'instauration du régime de faveur ici visé. Un usage impropre du véhicule entraîne donc la perte des avantages fiscaux.

[Quelles démarches dois-je faire pour obtenir le taux de TVA réduit \(et plus tard, le remboursement de TVA\) ?](#)

[Les démarches en un coup d'œil \(PDF, 145.85](#)

[Ko\) \(This hyperlink opens a new window\)](#)

1. Concluez le contrat d'achat (bon de commande) de votre voiture afin de prendre connaissance des données essentielles du véhicule (voiture neuve ou d'occasion, marque, modèle, année, cylindrée) et de l'identité du vendeur.

Imprimez le [formulaire 716 \(PDF, 234.05 Ko\) \(This hyperlink opens a new window\)](#). Complétez le cadre I, datez et signez. Envoyez ensuite le formulaire (par mail ou par courrier) au [team gestion PME compétent](#) avec les documents suivants :

- ✦ une copie de votre carte d'identité
- un [certificat d'invalidité \(This hyperlink opens a new window\)](#) récent
- le bon de commande signé

Si vous avez besoin d'aide pour compléter le formulaire, téléphonez au team gestion PME compétent. Si nécessaire, vous pouvez prendre **rendez-vous** pour rencontrer un collaborateur.

3. En signant le formulaire, vous vous engagez formellement à :

- ✦ immatriculer la voiture à votre nom ou au nom de votre représentant légal ;
- ✦ n'utiliser la voiture que pour votre transport personnel ;
- ✦ ne jamais utiliser le véhicule pour le transport de marchandises, à l'exception de vos bagages et autres biens personnels, ni pour le transport de personnes rémunéré ;
- ✦ ne disposer que d'une seule voiture à la fois sous le régime TVA de faveur ;
- ✦ informer immédiatement le team gestion PME compétent de tout changement de destination du véhicule ou de sa vente.
- ✦ Si vous remplissez les conditions, le team gestion PME donnera son accord pour l'application du taux de TVA réduit de 6 % en remplissant le cadre II du formulaire. Le team gestion PME vous fournira un exemplaire de ce document pour le garage.
- ✦ Faites parvenir au vendeur (ou à la douane) cet exemplaire au plus tard au moment de la livraison (ou de l'acquisition intracommunautaire ou de l'importation).
- ✦ Le vendeur (ou l'agent des douanes) mentionne sur la facture de vente et son double (ou sur la déclaration spéciale à la TVA en matière d'acquisition intracommunautaire de moyens de transport neufs et ses copies) :
 - ✦ la date du formulaire n° 716
 - ✦ le numéro de référence de ce formulaire
- la dénomination officielle du team gestion PME qui l'a délivré.

Si la personne invalide ou handicapée est mineur

d'âge, la facture (ou le document utilisé pour le paiement de la TVA lors de l'acquisition intracommunautaire ou lors de l'importation) est redigée :

✦ soit au nom du représentant légal (père, mère ou tuteur) qui a déclaré sur le formulaire n° 716 agir pour le compte de l'enfant

✦ soit au nom de l'enfant, avec mention du nom de la personne (père, mère ou tuteur) qui agit comme représentant légal

Que dois-je faire si je dois payer un acompte sans avoir reçu l'accord préalable du team gestion PME compétent sur l'application du taux réduit de TVA ?

Si le vendeur vous demande le paiement d'un acompte lors de la conclusion du contrat de vente du véhicule et que vous n'avez pas encore l'accord du team gestion PME compétent, le taux de 21 % de TVA est censé être appliqué sur l'acompte demandé.

Cependant, pour des raisons pratiques, l'administration admet que le taux de TVA sur l'acompte soit provisoirement de 6 % si la personne invalide ou handicapée fournit le certificat d'invalidité au vendeur. Le vendeur le mentionne alors sur les différents exemplaires du contrat et du bon de commande et, le cas échéant, sur la facture délivrée pour cet acompte et sur le double de cette facture.

Que dois-je faire pour obtenir la restitution de la TVA de 6 % ?

Adressez-vous, **sur rendez-vous**, au team gestion PME compétent. Ce service complètera avec vous le document nécessaire.

Apportez pour cela les documents suivants:

- o la facture d'achat (et la note de crédit éventuelle), la déclaration spéciale à la TVA ou le document d'importation de la voiture achetée (et les éventuels documents correctifs) ;
 - o le certificat d'immatriculation, l'exonération de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation de la voiture ;
 - o la facture d'achat et la facture de vente (ou la preuve de la reprise par le garage) de la voiture précédente ;
 - o l'attestation 717B originale de la voiture précédente ;
- les preuves de paiement.

Vous avez 3 ans maximum à partir de la livraison, de l'acquisition intracommunautaire ou de l'importation en Belgique de votre véhicule pour demander la restitution des 6 % de TVA. Vous avez tout intérêt à faire la demande de restitution le plus vite possible. Il est toutefois conseillé d'attendre d'avoir reçu l'exonération de la taxe de circulation.

Si votre dossier est en ordre, vous recevrez l'attestation 717B. Cette attestation identifie le véhicule et vous permet d'acheter ou d'importer les pièces et accessoires au taux de TVA de 6 %. Vous pouvez également faire effectuer des travaux d'entretien et de réparation à ce taux.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Utilisation d'une voiture ».

Dans quel cas la TVA n'est-elle pas restituée ?

Aucune restitution de TVA n'est possible si vous avez acheté votre voiture auprès d'un assujetti revendeur avec application du régime particulier d'imposition de la marge.

Quel est le taux de TVA applicable lorsque des travaux de transformation et/ou d'adaptation ont dû être réalisés par une firme spécialisée sur le nouveau véhicule acheté avant que je puisse l'utiliser en tant que personne invalide ou handicapée ?

Le taux de TVA réduit de 6 % est également applicable aux travaux de transformation et/ou d'adaptation du véhicule. A cet égard, le team gestion PME compétent délivre l'attestation n° 717A lorsqu'il accorde l'autorisation d'appliquer le taux réduit pour la livraison, l'acquisition intracommunautaire ou l'importation en Belgique du véhicule concerné via le formulaire n° 716.

Attention : dans ce cas, la TVA de 6 % payée sur les travaux de transformation et/ou d'adaptation du véhicule n'est **pas** remboursable !

Quel est le taux de TVA appliqué lorsqu'un vendeur me livre une voiture déjà transformée et/ou adaptée à mon handicap ou invalidité ?

Le taux de TVA réduit de 6 % est appliqué pour la totalité du montant de la livraison ou de l'importation d'un véhicule transformé et/ou adapté. Toutes les formalités sont réglées via le formulaire n° 716.

La TVA payée est dès lors entièrement remboursable

Attention : la facture doit mentionner qu'il s'agit d'un véhicule transformé ou adapté.

Article présenté par **Thierry Carrière**

Pour l'équipe de rédaction de L'Hémi-lien
jean-paul.dumoulin@skynet.be
+32 497 50 46 79



Administration générale de la
FISCALITE
Secteur TVA

DEMANDE D'APPLICATION (1) DU REGIME DE FAVEUR PREVU AU PROFIT DE CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNES INVALIDES OU HANDICAPEES POUR L'ACHAT, L'ACQUISITION INTRACOMMUNAUTAIRE OU L'IMPORTATION EN BELGIQUE, D'UN VEHICULE AUTOMOBILE (NEUF OU D'OCCASION) QUI LEUR SERVIRA EXCLUSIVEMENT DE MOYEN DE LOCOMOTION PERSONNELLE (2)

I. DECLARATION DU DEMANDEUR / DE LA DEMANDERESSE (3)

Je soussigné(e) (3), nom prénom(s)..... date de naissance.....
domicilié(e) (3) à (4)
(tél.), agissant à titre personnel / en qualité de représentant légal (3) de la personne invalide ou handicapée
mineure d'âge / placée sous statut de minorité prolongée (3) (5).....
détenteur (trice) (3) d'une attestation d'invalidité délivrée par (6).....

....., le
déclare avoir commandé, en date du....., une voiture / une voiture mixte / un minibus / une camionnette / une voiture lente
(3) neuf(ve) / d'occasion (3), de marque..... type..... millésime.....
cylindrée....., auprès de (7).....

Je demande l'application du taux réduit de TVA de 6 % pour la livraison / l'acquisition intracommunautaire / l'importation (3) en Belgique
du véhicule décrit ci-dessus.

Je m'engage à n'utiliser ce véhicule que pour les besoins de ma locomotion personnelle / les besoins de locomotion personnelle de la
personne invalide ou handicapée dont je suis le représentant légal (3) (8), à immatriculer ce véhicule à mon nom / au nom de la
personne que je représente légalement (3), à invoquer l'exonération de la taxe de circulation pour l'utilisation du véhicule (9), à satisfaire
aux conditions de cette exonération (9) et à ne disposer que d'un seul véhicule à la fois sous le régime de faveur en matière de TVA.

Je ne suis pas assujéti(e) (3) à la TVA / je suis assujéti(e) (3) à la TVA identifié(e) (3) sous le n°(3).

Je m'engage également, à ne jamais utiliser le véhicule concerné par le régime de faveur :

- ni pour le transport rémunéré de biens,
- ni pour le transport rémunéré de personnes.

Je m'engage, en outre, à informer immédiatement les services de l'administration de tout changement d'affectation du véhicule ou de la
revente de celui-ci. Dans le cas où ce changement d'affectation ou cette revente survient dans les trois ans à compter de la livraison /
l'acquisition intracommunautaire / l'importation (3) du véhicule en Belgique, le régime de faveur fait l'objet d'une révision conformément à
l'article 10, § 2, de l'AR n° 4 et de la rubrique XXII, section I, § 5, du tableau A de l'annexe à l'AR n° 20.

Fait à le
(Signature)

- (1) La présente demande doit être jointe par le vendeur au double de la facture ou par la douane, soit au double du document
d'importation, soit au volet C de la déclaration spéciale à la TVA en matière d'acquisition intracommunautaire de moyens de
transport neufs. Une copie du document est remise à l'intéressé(e) et une autre doit être conservée par l'office de contrôle de la TVA
compétent.
- (2) Références légales : Code TVA, art. 77, § 2 ; AR n° 4, art. 10 ; AR n° 20, annexe, tableau A, rubrique XXII, Section I
- (3) Biffer la mention inutile
- (4) Adresse complète : code postal, localité, rue et numéro
- (5) Nom, prénom(s) et adresse complète de la personne invalide ou handicapée
- (6) Dénomination et adresse complète de l'autorité compétente qui a délivré l'attestation d'invalidité
- (7) Dénomination et adresse complète du vendeur ou du cédant
- (8) A noter toutefois que lorsque la personne invalide ou handicapée est mineure d'âge ou placée sous statut de minorité prolongée,
l'usage du véhicule est admis sans la présence à bord de cette personne, pour autant que le véhicule concerné soit utilisé par son
représentant légal et que le ménage ne dispose pas d'un autre véhicule
- (9) Cette mention relative à l'exonération de la taxe de circulation ne doit pas être prise en considération pour :
 - les invalides de guerre qui bénéficient d'une pension d'invalidité d'au moins 50 % mais inférieure à 60 %
 - les personnes qui utilisent une voiture lente pour laquelle l'immatriculation dans le répertoire matricule de la D.I.V. n'est pas
requise

II. ACCORD DE L'ADMINISTRATION

Vu l'attestation d'invalidité visée au cadre I et délivrée pour une période déterminée du .../.../... au .../.../... ou pour une période indéterminée à partir du .../.../... (1),

constatant que l'intéressé(e) (1), soit : (1) (2)

- bénéficie d'une pension d'invalidité de% au moins au titre d'invalidité de guerre, militaire ou civil

- est atteint(e) (1) de

et vu l'engagement pris au cadre I par le (la) (1) soussigné(e) (1) ou son représentant légal,

je marque mon accord pour l'application du taux de TVA de 6 % lors de la livraison / l'acquisition intracommunautaire / l'importation (1) du véhicule décrit au cadre I et faisant l'objet du bon de commande n° souscrit le auprès de (3)

L'autorisation est accordée sous le numéro de l'inventaire 718, en date du

Fait à, le

Cachet du Service

Le fonctionnaire compétent

(Qualité et signature)

III. DEMANDE DE RESTITUTION DE LA TVA ACQUITTÉE LORS DE LA LIVRAISON / L'ACQUISITION INTRACOMMUNAUTAIRE / L'IMPORTATION EN BELGIQUE (1) DU VÉHICULE

Je soussigné(e) (1), plus amplement identifié(e) (1) au cadre I, demande la restitution d'un montant de€ (4), représentant la TVA acquittée lors de la livraison / l'acquisition intracommunautaire / l'importation (1) en Belgique du véhicule décrit au cadre I, immatriculé sous le n° au nom de (5)

Le véhicule a été acquis / livré intracommunautairement / importé (1) à la date du .../.../...

Je produis à l'appui de ma demande, soit : (1)

- la facture d'achat du n°, délivrée par (3)

- le document d'importation / la déclaration spéciale à la TVA (1) validé(e) (1) par le bureau des douanes de (6) en date du sous le n°

La restitution peut s'effectuer, (7) sur le compte :

IBAN

BIC

ouvert au nom de

Fait à, le

(Signature)

Cadre réservé à l'Administration

Demande en restitution inscrite le à l'inventaire 720, sous le n°

(1) Biffer la mention inutile

(2) Indiquer le degré et la nature du handicap

(3) Dénomination et adresse complète du vendeur ou du cédant

(4) Indiquer la somme en chiffres

(5) Nom, prénom(s) et adresse complète de la personne invalide ou handicapée

(6) Dénomination du bureau des douanes

(7) Exception faite du cas de restitution aux père ou mère d'une personne invalide ou handicapée mineure d'âge ou placée sous statut de minorité prolongée, la restitution à une personne autre que la personne invalide ou handicapée nécessite que soit annexée à la demande de restitution une pièce justifiant le droit de cette personne à percevoir le montant de la restitution sollicitée. Ainsi, lorsque le(la) titulaire du compte sur lequel la restitution doit être effectuée est un mandataire, la demande de restitution doit être accompagnée d'une procuration régulière.



TVA - Régime de faveur pour invalides et handicapés : les démarches en un coup d'œil

Étape 1 : demande d'autorisation 6 %

Vous choisissez un véhicule

Vous signez le bon de commande

Vous demandez la réduction de TVA à 6 % au SPF Finances (document 716-I)

Votre demande doit être accompagnée :

- d'une copie de votre carte d'identité
- d'un certificat d'invalidité récent
- du bon de commande signé

Vous recevez notre accord (document 716-II)

Vous remettez ce document au vendeur



Vous pouvez renvoyer tous les documents par la poste ou par mail au **team gestion PME** compétent.

Prenez contact par téléphone ou par mail avec ce team si vous avez besoin d'aide pour compléter le formulaire 716-I ou si vous souhaitez obtenir un rendez-vous.

Étape 2 : demande de remboursement

Votre véhicule est livré

Vous immatriculez le véhicule

Vous demandez l'exonération de la taxe de circulation et de mise en circulation
Infos : fin.belgium.be > Particuliers > Transport

Vous recevez l'accord pour l'exonération de la taxe de circulation et de mise en circulation

Vous nous demandez la restitution des 6 % de TVA (doc. 716-III)

Votre demande doit être accompagnée de :

- la facture d'achat du véhicule
- votre certificat d'immatriculation
- l'exonération de la taxe de circulation
- la facture de vente du véhicule précédent
- l'attestation 717B du véhicule précédent
- vos coordonnées bancaires.

Nous vous remboursons les 6 % de TVA sur l'achat et vous délivrons le doc. 717B pour la TVA de 6 % sur l'entretien et les pièces détachées

Qui peut bénéficier du taux de 6 % ?

Les avantages fiscaux concernant la TVA sont accordés aux personnes suivantes :

- les personnes frappées de cécité complète
- les personnes frappées de paralysie entière des membres supérieurs
- les personnes ayant subi l'amputation des membres supérieurs
- les personnes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 50 % découlant directement des membres inférieurs
- les invalides de guerre, militaires ou civils, qui perçoivent une pension d'invalidité d'au moins 50 %.

Pour quels véhicules ?

Les avantages fiscaux sont accordés pour les véhicules suivants :

- voitures
- voitures mixtes (type station-wagon)
- minibus
- véhicules lents (de marque Aixam, Ligier, etc.)

Dans des situations exceptionnelles, vous avez également droit, en tant qu'invalidé ou handicapé, à des avantages fiscaux pour les camionnettes. C'est le cas si vous avez besoin d'une telle camionnette pour vous déplacer. Une attestation de votre médecin doit le confirmer.

Infos et conditions sur fin.belgium.be (> Particuliers > Transport > Voiture pour handicapés)

Infocenters SPF Finances

Ouverts chaque jour ouvrable sans rendez-vous de 9 h à 12 h

Infocenter **BRUXELLES**

Bd du Jardin Botanique 50 (Finance Tower) — Bruxelles

Infocenter **CHARLEROI**

Rue Jean Monnet 14 — Charleroi

Infocenter **LIÈGE**

Rue de Fragnée 2 — Liège

Infocenter **MONS**

Rue du Joncquois 116 — Mons

Infocenter **NAMUR**

Rue des Bourgeois 7 — Namur

Infocenter **NEUFCHATEAU**

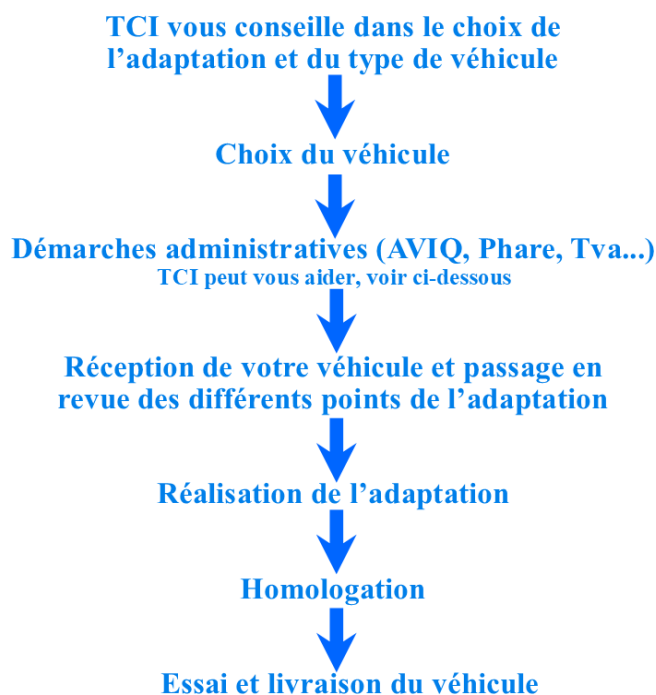
Rue du Clos des Seigneurs 2 — Neufchateau

Team gestion PME compétent (uniquement sur rendez-vous)

fin.belgium.be > Nos bureaux > Guide des bureaux > mots-clés « TVA »

Choisissez « Attestations diverses (TVA) » > introduisez l'adresse de votre domicile

VOTRE PROJET D'ADAPTATION



Démarches pour l'obtention du taux réduit de TVA à 6%

Sous certaines conditions, les personnes handicapées peuvent bénéficier d'un taux de tva à 6 % au lieu de 21% sur l'achat, les adaptations et les réparations de leur véhicule.

Sur base de votre certificat d'invalidité, vous pourrez alors obtenir les attestations requises auprès de [l'Office de contrôle de la TVA](#) dont vous dépendez.

1. Une attestation 716 spécifique pour l'achat du véhicule à 6%, celle-ci est destinée à votre concessionnaire. Documents requis pour obtenir l'attestation 716: le bon de commande du véhicule neuf ou d'occasion et le certificat d'invalidité.
2. Une attestation 717A, spécifique pour les travaux d'adaptation. Cette attestation est indispensable pour que nous puissions facturer l'adaptation à 6%. Documents requis pour obtenir le 717A : le devis de l'adaptation, le certificat d'invalidité et le bon de commande du véhicule neuf ou d'occasion.
3. Attestation 717B, spécifique pour tous les travaux au véhicule, effectués après livraison (entretien, réparations...) Cette attestation ne peut être délivrée qu'après l'immatriculation du véhicule. Documents requis : le certificat d'immatriculation et le certificat d'invalidité.

Vu la complexité des différentes démarches, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Liens utiles:

[Allocations et autres mesures pour les personnes handicapées](#) Cette page reprend des informations détaillées sur toutes les aides aux personnes handicapées disponibles en Belgique

Démarches auprès du [Cara](#) (uniquement si adaptation du poste de conduite)

Toute personne handicapée ou ayant une diminution de ses capacités concernant la conduite doit faire adapter son véhicule pour pouvoir conduire légalement. [Le Cara](#) est la branche de l'IBSR chargée de déterminer les adaptations nécessaires pour chaque personne. C'est sur base de l'attestation du [Cara](#) que nous pourrions trouver avec vous la solution la plus adaptée. Cette attestation sert également à faire modifier votre permis auprès de la commune.

Démarches auprès de [l'AVIQ](#) (région wallonne)

Important: Depuis peu, [l'AVIQ](#) peut également intervenir pour l'adaptation d'un véhicule d'occasion quel que soit son âge, à condition qu'il soit en ordre de contrôle technique.

1. Contacter votre [bureau régional](#) pour qu'ils vous envoient le formulaires d'introduction de demande.
2. Une fois rempli, le dossier sera renvoyé à [l'AVIQ](#). Outre les éventuels documents médicaux à fournir, il faudra également joindre :
 - notre devis pour l'adaptation,
 - le bon de commande du véhicule neuf ou d'occasion, ou le certificat d'immatriculation si le véhicule est déjà utilisé.
3. Le dossier doit être enregistré à l'AVIQ avant tous travaux. Dès que vous avez reçu l'accusé de réception, les adaptations peuvent être réalisées mais, dans ce cas, vous devrez avancer les fonds et vous faire rembourser par l'AVIQ.

Pour ne pas devoir avancer les fonds de l'adaptation, nous pouvons travailler par cession de créance. La facture sera alors directement réglée par l'AVIQ, le Phare ou le Vaph. Dans ce cas, les travaux ne pourront être effectués qu'après réception de l'accord définitif du dossier.

Les démarches auprès du [Phare \(région bruxelloise\)](#) et auprès du [Vaph \(région flamande\)](#) sont relativement similaires avec celles de l'AVIQ, plus d'infos sur leurs sites internet respectifs.

Assistance SNCB

Comme je devais faire un voyage à partir de Liège (Guillemins) à destination de Mouscron, j'ai fait appel au service d'assistance PMR, dont le numéro de téléphone est repris sur le site de la SNCB.

C'était un voyage de week-end avec un départ le samedi vers Mouscron et le lendemain, retour à la gare des Guillemins. Le service est au top !

Deux employés du service d'assistance sont venus me rejoindre au « travel center » près des guichets de la gare des Guillemins ; l'un portait ma valise et l'autre conduisait une chaise roulante. Ils m'ont aidée à monter dans le train.

Arrivés à la gare de Mouscron, un employé m'attendait sur le quai avec une chaise roulante et m'a conduite jusqu'à l'entrée.

Le lendemain, pareil : cet employé m'attendait pour le train de retour, ensuite un autre employé m'a accueillie à l'arrivée en gare des Guillemins.

Ce service est vraiment bien !

Je le recommande volontiers !

Introduisez votre demande :

Pour un trajet avec ou sans correspondance, jusqu'à 24 h avant le départ dans 132 gares

-par téléphone au **02 528 28 28** (ouvert tous les jours de 7h à 21h30)

-réservation en ligne

Jusqu'à 3h avant le départ dans 41 gares

-par téléphone au **02 528 28 28** (ouvert tous les jours de 7h à 21h30)

Article présenté par **Ivette JACOB**

Référence du site français pour les produits d'aide :

www.tousergo.com

Bonjour,

En cherchant sur le net, j'ai trouvé un site intéressant pour les handicaps et surtout pour nous : malheureusement, c'est un site français, on commande les produits en ligne, mais il y a les frais de livraison en plus... Je n'ai rien trouvé de semblable chez Gmédi ou ailleurs en Belgique... il s'agit du site :

www.tousergo.com

Il y a des tas de produits qui m'intéressent !

J'ai introduit une demande à l'AVIQ pour une aide individuelle : la tablette d'appui, qui m'aidera à me relever du divan et m'aidera à ne pas tomber...

On a droit aux 500€ d'aide pour le « petit » matériel, mais cette aide n'est pas comprise...

Je viens d'apprendre aussi par téléphone que les cannes ne sont pas comprises non plus dans le petit matériel !

On doit faire une demande à part....

Alea jacta est... On verra ce qui me sera répondu !

Article présenté par **Ivette JACOB**

« Après mon AVC »

Une conscience qui s'éveille à la Vie dans une brume opaque, des sensations bizarres et floues, un inconfort nauséeux. Naissance ? Renaissance... ?

Fuir et se rendormir.

Je pense donc je suis. Je suis qui ?

Mes sens sont brouillés. Je touche les voix, j'entends les caresses, je goûte les images, je hume les sons, je vois le (dé)goût et tout cela n'a aucun sens !

Les voix essaient de me repêcher de cet engluement qui me retient prisonnier hors de mon propre MOI comme si j'étais quelqu'un d'autre dont le corps est habité par une âme étrangère ou dont l'âme s'est égarée dans un être qui m'est inconnu.

Qui est « JE » ? Où est « MOI » ?

Fuir, dormir...

J'entends un souffle saccadé, je tente de m'orienter dans ce labyrinthe de nouvelles sensations ; j'essaie de comprendre.

Pour comprendre il faut me réveiller, essayer de rassembler les pièces de ce puzzle gigantesque et étrange de cet étranger qui est moi. Un autre moi-même.

Aller à ma propre rencontre, rester Éveillé, laisser venir les voix à ma conscience, PENSER pour être, pour renaître.

Pour écouter les voix il faut ...mes oreilles ! Pourquoi est-ce si difficile de penser juste ? Je me sens tellement fatigué. Dormir... Non ! Rester en éveil et apprivoiser ma conscience, me concentrer sur les voix apaisantes. Revenir à moi et aux voix des autres que je devine près de moi et que je pourrais voir si ...j'ouvrais les Yeux.

Ma pensée s'organise, s'éternise, se trouve et se perd dans ce magma d'incertitudes ; je ne suis pas sûr de pouvoir faire face aux menaces (de l'extérieur ou en moi ?) alors je m'octroie un petit répit de sommeil semi comateux avant d'essayer de reprendre mes esprits.

* * *

Je me réveille comme après une bonne cuite, dans les vapes mais à demi conscient, avec l'impression d'avoir dormi une éternité. J'ouvre les yeux et vois de beaux visages souriants ; je pense à des anges. Ces visages bougent leur ... Douche ? Non, je sais : « bouche » et émettent des sons assez incompréhensibles : il faut que je me concentre fort :

- Ah Bertrand ! Enfin réveillé ! J'ai eu si peur... Comment te sens-tu ?

- Euh ? A Qui ?? Potiron.

Ma pensée s'organise lentement, je voudrais répondre à cette jolie femme mais c'est comme si ma langue avait gonflé et que les mots enflés changeaient de sens en les prononçant. Malgré un sentiment de familiarité je ne la connais pas et tout s'em-

brouille dans ma tête : qui est Bertrand ? Où suis-je ? Qui est la femme ? Que m'arrive-t-il ?

Je suis allongé dans un lit. Il faut que je me lève ! J'essaie de toutes mes forces mais arrive seulement à m'agiter sans résultat. Pourquoi ? J'ai mal au bras, au crâne, soif, besoin de partir. Peur.

Des Youtubes (?) m'attachent au lit : je veux arracher ces ... ? « Tuyaux » qui me gênent mais mon bras refuse de bouger. Au secours !

Blouses blanches agitées et regards sérieux tentent de communiquer mais je veux m'enfuir. Pourquoi on m'empêche ? Je sens bouillir la colère. Aïe ! Piqûre.

Je m'éveille à nouveau, dans une pénombre assez rassurante, et reconnais la jeune femme familière-inconnue qui dort assise dans un vieux fauteuil tout craquelé. Celle qui m'a parlé avant. C'était quand ? Je prends conscience du temps mais tout est si flou et je ne me souviens pas. De rien ! Je sens une bouffée d'angoisse qui m'étrangle, je hurle !

Aucune réaction de la belle endormie. Etrange. Comme si j'avais hurlé en silence.

Plus tard elle remue, ouvre les yeux, baille et croise mon regard en souriant.

Elle me parle lentement en articulant bien chaque mot comme... Comme quoi ? Je ne me rappelle pas : - Bonjour mon chéri. Tu es à la Clinique car tu as fait un A V C. Tu vas mieux ! Tu vas récupérer petit à petit...

Il faut un certain temps avant que le sens des mots atteigne ma conscience et même si je n'ai pas tout compris, j'en saisis néanmoins le sens global : ABC, Clinique, Récupérer.

Récupérer clinique ? ABC c'était quand j'étais petit, moi BERTRAND (ouf !), devant un grand tableau avec la maîtresse et mes camarades. Ecole. Mes enfants vont à l'école, David et Solenne... Ma femme. Camille ? Famille ! Non, pas juste...

Clinique ? C'est quand on est très malade. Accident !

Je regarde la femme, ma femme ?! Elle semble être quelqu'un de très familier mais reste cependant étrange, étrangère. Sur le bout de ma langue, non, le bout de ma mémoire.

Trop difficile. Bizarre, et ça m'énerve ! Pourtant des flashs crépitent dans ma tête, des images surgissent pêle-mêle : David et Solenne, la maison, le boulot. Il faut que je me lève car je vais être en retard. Ma femme m'appelle, elle s'appelle... Cécile !

Bertrand, c'est moi, Cécile ! Tu me reconnais ? Le Professeur Dujardin, neurologue, dit que tes fonctions cognitives, ta mémoire, ont souffert.

Ça...mille, euh non : Cécé... cé ! (Pourquoi je n'y arrive pas ? Je parle comme un avocat, je SUIS avocat. Faut aller chercher les enfants à l'école !)

Ne t'agite pas mon chéri, et ne t'inquiète pas ; ça va s'arranger.

Elle me caresse doucement la joue et je la vois pleurer mais je veux me lever et partir. Elle ne me comprend pas !

Tirer ! Par par... !

* * *

Du temps a passé. Combien ? Je ne saurais le dire parce que j'ai tellement de mal à le définir mais j'ai régulièrement vu mes enfants adorables, et puis l'assistant social, la psychologue, l'orthophoniste, la kiné, l'ergothérapeute et le professeur neurologue qui me disent tous que je progresse bien, et c'est vrai que j'arrive à mieux organiser, ordonner ma pensée malgré ma difficulté de concentration, les couleurs, non : douleurs, bouffées d'angoisse. Je réussis même à me faire comprendre grâce à des astuces, des pictogrammes et autres trucs car mes mots ne sont pas encore très clairs. Cependant je sais ce que je veux dire.

Suis FATIGUÉ.

Mon côté droit est paralysé ; mon poignet replié est fermé-figé au bout d'un bras qui pendouille misérablement avec une sensation d'endormissement et légers picotements. Je marche depuis peu, trainant ma jambe que je n'arrive plus à soulever, le pied glissant sur le sol inhospitalier de l'hôpital et à l'extérieur. Je déteste ce nouveau moi !

La colère cède la place au découragement : pourquoi moi ?

Famille et amis sont nombreux à me « réconforter » mais je n'en peux plus, je voudrais retrouver ma vie d'avant, ou ...Mourir !

Je me sens dépendant et inutile. Infantilisé et d'ailleurs je suis un enfant qui doit tout apprendre, réapprendre dans un demi corps d'adulte ! Manger et boire, penser, parler, pipi-caca.

Marre !

Puisqu'à droite rien ne va plus je me réapprivoise gauchement, corps et âme.

Soudain panique à bord ! Une alarme se met à cli-gnoter dans mon cerveau du haut et aussi celui du bas. Et euh ? Morgane ! Je veux dire : "Mon Organe" central. Ex ...? Sexe ! Suis-je encore un Homme à part entière ?

Quelques allers-retours : Hôpital - Centre Revalidation - Maison. Eh, attendez... Je ne suis pas prêt !

Cécile me dit qu'elle m'aime mais je crois qu'elle a pitié de moi. Ma petite Solenne est un rayon de soleil mais lorsqu'elle grandira ? David demande : - Papa, tu m'expliques pour mon interro de math ?

Que répondre ? J'ai tellement honte de l'homme déchu que je suis devenu. Moi, Bertrand Lagrange, Avocat, ne sais plus faire d'exercices de calcul avec mon fils de dix ans. Je ne conduis plus, ai fait fuir quelques « bons amis ». A quoi bon continuer à faire

des efforts ? J'étais un homme actif et intelligent ; je ne suis plus qu'un HANDICAPÉ inutile !
Envie d'un monde compréhensif et juste avec le droit au travail, à reprendre la conduite, à partir en montagne, Séduire ma Dame de Cœur : reprendre ma vie en main et transmettre le Savoir aux enfants.

* * *

Au Centre Neurologique je me lie d'amitié avec Bernard, lui aussi victime d'un AVC, mais moins handicapé que moi. Je suis d'ailleurs un peu jaloux ; quoique hémiplégique aussi, chez lui ça se remarque à peine. Il me dit que ça fait 11 ans, qu'au début il avait aussi beaucoup de mal à s'accepter mais qu'à force de persévérance et la reprise progressive de diverses activités, même différentes de celles d'Avant, il a rencontré d'autres personnes valides et handicapées qui l'ont aidé à se reconstruire, se sentir valorisé.

Il fait actuellement partie d'un groupe de personnes ayant fait un AVC. Groupe convivial de soutien et d'entraide qui se réunit chaque mois autour d'un thème qui informe, sans oublier le côté ludique.

Un groupe d'handicapés ? J'imagine aisément une sorte de ghetto où des Gentils-Valides enseignent aux Pauvres-Handicapés que faire pour se sentir mieux. BEURK !

Voyant ma grimace, Bernard insiste : - Accompagne-moi à la prochaine réunion please ! Tu verras par toi-même : c'est le Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques ou GEH, et ils organisent également de chouettes sorties : restos, musées, concerts etc.

Mmmh...

Viens ! Je t'assure, c'est sympa ! Amical, convivial et souvent instructif.

Il m'arrache un « oui » pas très convaincu, mais c'est bon, j'irai une fois puis basta !

Cécile m'y conduit, enthousiaste pour deux, quelque part en Brabant Wallon dans un monastère. Est-ce un groupe religieux ? Je n'aime pas trop l'idée, je suis méfiant.

En arrivant sur le parking devant une passerelle métallique je croise des gens affairés et chargés qui se déplacent en se saluant, certains valides, d'autres avec une canne et quelques-uns en fauteuil roulant, sans chichis ni surprotection, sans infantilisation. Comme un Groupe Normal d'amis qui se retrouvent. Et ça y ressemble fort. Je ne vois pas mon ami Bernard. Cécile veut s'esquiver après m'avoir trouvé une place assise dans la salle où règne un joyeux brouhaha mais quelqu'un l'invite à rester et nous propose un café en attendant le conférencier qui ne va pas tarder paraître-il.

Nous sommes une bonne trentaine de personnes de tous les âges confondus mais la majorité a plus de 55 ans. Enfin j'aperçois Bernard qui lève le pouce à mon intention avant de se diriger vers une toile blanche sur laquelle sont projetés un texte et des images qui proviennent d'un ordinateur.

Quelqu'un d'autre, un homme en fauteuil, prend la pa-

role en souhaitant la bienvenue aux nouveaux arrivants et énonce les noms des personnes qui fêtent leur anniversaire ce mois-ci. On nomme aussi les défunts, les malades et certains absents avec un petit mot pour chacun. Puis vient un rappel pour l'inscription à la prochaine excursion au Domaine Provincial d'Huizingen : promenade libre dans un parc animalier, en « scooter adapté » pour ceux et celles qui en ont besoin, avant de savourer un excellent repas dans le resto-brasserie du château ou seront servis un apéro à bulles, repas 3 services, eau et vin, café et gourmandises à nous faire saliver d'envie. Ensuite viendra la visite du Domaine en petit train. Le tout (voyage en car adapté compris !) pour un super prix démocratique pour les membres du GEH.

J'ai entendu parler de récolter des bouchons ???) mais n'ai rien compris car ma tête va éclater ! Trop d'infos, trop de pression et je laisse un instant s'évaporer mon esprit qui plane au dessus de l'assemblée.

On rappelle aussi le fameux gracieux concert tant attendu de L'Ami Jean et son quatuor pour fêter La Musique aux sons des violons, Alto et d'un violoncelle qui nous feront revivre Bach Telemann et Haydn.

Ne pas oublier Le gigantesque Barbecue annuel qui se dégustera cette année au resto étoilé des 3 clés à Gembloux. BBQ au resto ? Ai-je bien suivi ? Peu importe ; ma douce Cécile, mon épouse et pour l'occasion aide-mémoire, m'expliquera... Me battre pour elle.

Rien que d'entendre parler de toutes ces festivités, mon cœur se met à chanter et je souris à mon épouse en pensant pour la première fois depuis mon Accident Vasculaire Cérébral, à l'avenir. L'Avenir qui semble enfin s'éclaircir.

Même si je sais pertinemment que parfois mon nuage rose se teintera encore de 50 nuances de Grey. Mais chûût ! Voici Bernard qui témoigne de son parcours du combattant : « Après mon AVC. » Images du cerveau lésé à l'appui sur grand écran, et paroles émouvantes d'une épouvante que je pensais être seul à vivre, enfermé dans ma petite bulle de solitude enfin prête à éclater en sollicitude.

A la fin de son discours bien commenté et documenté, fusent les applaudissements enthousiastes, et les quelques présents à fêter leur anniversaire distribuent gaiement, clopin-clopant, gâteaux et bulles : SANTÉ !

L'ignorance de la différence fait peur, même et surtout la mienne. Je sais que je ne suis plus (le) seul. La peur m'a quitté. En route vers une sérénité ? Merci Bernard et le GEH.

Il est temps de rentrer ; je prends le bras de Cécile, les enfants nous attendent à la maison.

A bientôt. Je reviendrai !

Isabelle SCHURMANS



Organigramme du GEH (2018)

Ses administrateurs

- 1- **Thierry Carrière** (président : Administrateur délégué)
- 2- **Mireille Croes** (vice-présidente : Antenne Charleroi)
- 3- **Isabel Cevada** (secrétaire et trésorière : Antenne Ottignies)
- 4- **Martine Belin** (conseillère : Antenne Namur)
- 5- **Douceline Kesteloot** (conseillère)
- 6- **Jean –Claude Alsteen** (conseiller: Antenne Namur)
- 7- **Jean-Paul Dumoulin** (conseiller : Antenne Arlon)
- 8- **Ivette Jocab** : (conseillère : Antenne de Liège)

Assemblée générale

Ses membres effectifs

- 1- Jean Hermans : antenne Liège
- 2- Roland Pinon : antenne Charleroi
- 3- France Lizon : antenne Berchem-Ste Agathe (Bxl)
- 4- Sabine Toussaint : antenne de Wavre
- 5- Louis Dumont : antenne de Mons
- 6- Carole Meunier : antenne de Nivelles
- 7- Fernand Migeal : antenne Arlon
- 8- Désiré Glibert
- 9- Martine Schenus
- 10- Patrick Stroobants

Membres adhérents

Définitions :

- Administrateurs : membres composant le Conseil d'administration de l'association et participant à sa gestion autour du président.
- Membres effectifs : membres actifs dans l'association, autre qu'administrateur, et ayant droit de vote à l'assemblée générale annuelle à laquelle il sont tenus d'assister pour approbation de sa gestion.
- Membres adhérents : qui bénéficient des actions du G.E.H. sans droit de vote à l'assemblée générale.

Soutiennent aimablement « L'Hémi-Lien » et l'action du GEH., tout au long de cette année. Nous les remercions et les recommandons chaleureusement.



**Mobilité - Bandagisterie - Orthopédie - Bien-être
Incontinence - Aménagement du domicile**

Des magasins en Wallonie proches de vous !

087/33 80 90 - info@gmedi.be

ORTHO-MEDICO
Member of B&Co
Your future is dynamic

NEURO-BIONICS
Powered by
Ortho-Medico
Technology for a new future



Il Doge
RISTORANTE
PIZZERIA

Spécialités italiennes et françaises

- Lunch
- Salle pour banquet (70 couverts)
- Service traiteur

Ouvert 6 jours sur 7
de 12h à 15h et de 18h à 24h
Fermé le lundi



**Une nouvelle dimension
de la mobilité réduite**

Notre Activité

- Adaptation de véhicules pour personnes moins valides
- Conduite-accès-transport PMR
- Réalisations personnalisées
- Achat-vente de véhicules d'occasion adaptés

Nos Atouts

- Près de 30 ans d'expérience dans l'automobile
- Conception et réalisation sur mesure en nos ateliers
- Travaux garantis 2 ans
- Véhicule de remplacement adapté (gratuit)
- Nous acceptons les cessions de créances



Rue du Berceau,
84 - 1495 Marbais
(Villers-la-Ville)

www.tci.be

info@tci.be

Tél: 071 87 46 68
Fax: 071 87 46 69

Les 3 Clés

HOTEL

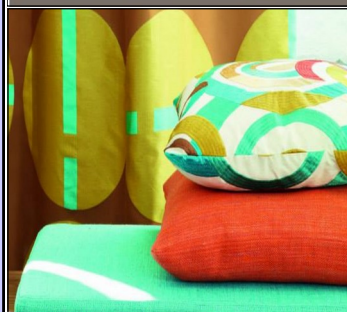
Veranda
45 chambres

Terrasse en été
Tél: 081/61.16.17
Fax: 081/61.41.13
hotel@3cles.be
www.3cles.be



RESTAURANT
Moulin de l'Escaille

Plat du jour & menu du jour
Egalement le weekend
9 salles pour banquets et réunions
de 10 à 250 personnes
Air conditionné



*L'audace
Intemporelle*

wavre décoration

L'AUDACE INTEMPORELLE
Caussée de Louvain 497B
1300 WAVRE
Tél 010 84 58 48

www.wavre-decor.be

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 18h
Le samedi de 10h à 17h



Chaussée de Namur, 17— 5030 Gembloux